

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 octobre 2021

### **ORDRE DU JOUR :**

1 Adoption du compte-rendu de la séance précédente.

2 Délibération :

I. Tarifs communaux 2022

II. Condition de location des ramées et stands

III. Plan de financement\_ travaux voirie 2022

IV. Temps de travail

V. Gestion des délaissés du Département (Renouvellement de la Convention avec le Département)

3 Informations et questions diverses :

1. Travaux en cours (chaufferie, locaux associatifs...)

2. Repas des aînés

3. C.R.T.E. (*Contrat de Relance et de Transition Ecologique*)

4. Emprunts

5. Journée Plantations

6. Gazette communale\_ janvier 2022

7. Projet d'inventaire de la biodiversité communale

8. Points d'informations

9. Retour des réunions extérieures

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>Nombre de Conseillers :</b>       |  |
| En exercice : 10                     | <u>Date de Convocation</u> : 21 octobre 2021 |
| Présents : 07          Pouvoirs : 03 | <u>Date d'affichage</u> : 21 octobre 2021    |
| Votants : 10                         |  |

L'an deux mil vingt et un et le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD.

Présents : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Guy BRULON, Françoise FERRANDON, Julie CHONE, et Eric DESMET

Absents excusés : Richard GABILLAT a donné pouvoir à Damien FRADET  
Eloïse PLANTUREUX a donné pouvoir à Chantal HIBERT  
Arlette LIMOUSIN a donné pouvoir à Françoise FERRANDON

Secrétaire de séance : Julie CHONE

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1) Compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, à l'unanimité, d'ajouter à l'ordre du jour :

- \* la revalorisation des indemnités des second et troisième adjoints,
- \* la création d'un service de paiement en ligne.

#### **2) Délibérations :**

##### **I. Condition de location de la ramée et des stands** (Délibération N°26\_25/10/2021)

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur deux points concernant les conditions de location de la ramée et des stands :

- suite à de possibles difficultés ou à l'impossibilité d'organisation et de contrôle de l'état du matériel loué lors de l'absence de l'agent technique (sujet abordé lors de la séance du 14 septembre 2021), il est nécessaire de préciser les conditions de location de la ramée et des stands,

et

- suite à une demande de location de la ramée pour l'organisation d'une fête des voisins, il est nécessaire de se prononcer sur la gratuité ou non de ce matériel.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**

\* que la location du matériel (*ramée et stands*) sera possible sous réserve des disponibilités et de la présence de l'agent technique, que ce soit pour les particuliers ou associations et uniquement sur la commune ou communes voisines.

\* que la location de la ramée pour une fête de voisins est payante. Dans un souci d'équité, au motif qu'il est difficile d'apprécier la qualité de fête des voisins par rapport à tout autre manifestation événementielle qui pourrait être qualifiée de même et que les conditions de locations tarifaires sont celles des tarifs communaux en vigueur.

\* d'appliquer ces nouvelles conditions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**II. Révision des Tarifs communaux au titre de l'année 2022 (Délibération N°27\_25/10/2021)**

Comme abordé lors de la séance du 14 septembre 2021, le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de réviser les tarifs communaux (*jointes en annexe*) pour l'année 2022 et propose entre autre de supprimer la location de la petite salle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu La délibération du Conseil municipal n°26\_25/10/2021

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,**

\* de supprimer la location de la « petite salle »,

\* de ne pas modifier les autres tarifs communaux,

\* de lancer une réflexion pour harmoniser les tarifs de concession des columbarium pour 2023.

**III. Plan de financement travaux voirie 2022 (Délibération N°28\_25/10/2021)**

En 2019, lors de la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale, l'Agence Technique départementale 36 a également réalisée un diagnostic de l'état des routes.

Fort de ce constat, l'équipe en place avait estimé les travaux nécessaires en distinguant les voix prioritaires et les différentes techniques de réfections adaptées selon les besoins. Aussi, après la réfection des voies communales N° 218 (Charsay) et une partie de la n° 201 (Chantôme), Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réaliser des travaux sur les VC2 et 201(Chantôme). Il a en ce sens reçu les devis des entreprises :

« COLAS » pour un montant de 45.158,00 € HT, soit 54 189,60 € TTC

« SETEC » pour un montant de 42.570,00 € HT, soit 51 084,00 € TTC

Après analyse des offres, le Maire propose à l'Assemblée d'inscrire au Budget prévisionnel 2022, le devis de l'entreprise « SETEC » pour un montant de 42.570,00 € HT et de valider le plan de financement suivant :

|                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| Fonds d'Action Rural      | 9.500,00 €         |
| Autofinancement communal  | 33.070,00 €        |
| <b>Soit un total de :</b> | <b>42.570,00 €</b> |

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du Fonds d'Action Rurale du département de l'Indre,

Considérant les offres de prix reçues.

**Le Conseil municipal, décide à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup> :** de reconnaître l'importance d'entretenir la voirie communale et approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

**Article 2 :** d'inscrire ces travaux sur le budget 2022.

**Article 3 :** de charger le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Indre au titre du Fonds d'Action Rurale 2022 et de l'autoriser à signer tous documents administratifs s'y rattachant.

#### **IV. Temps de travail des agents** (Délibération N°29\_25/10/2021)

A la suite de la loi n°2019-82 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, le Maire précise à l'Assemblée que ce texte prévoit une harmonisation de la durée du temps de travail dans la fonction publique en supprimant, notamment, les régimes dérogatoires (*exemple journée du maire, d'ancienneté...*), et demande aux collectivités de redéfinir, si de tels régimes existaient, des nouvelles règles relatives au temps de travail des agents dans les douze mois, suivants l'installation des nouveaux conseils municipaux.

Aussi, à la suite d'un courrier de la préfecture du 13 septembre 2021, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la durée de temps de travail des agents employés par la Commune (*contractuels, stagiaires et titulaires*) est bien calculée sur la base de 1607 heures et qu'aucun régime dérogatoire n'existe.

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°2019-28 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique.

**Le Conseil municipal confirme à l'unanimité**, qu'aucun régime dérogatoire n'a été mis en place pour l'organisation du temps de travail des agents de la Commune et que le temps de travail de ces derniers est calculé sur la base de 1607h00.

#### **V. Convention de gestion des délaissés entre la Commune et le Département de l'Indre**

(Délibération N°30\_25/10/2021)

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Département est propriétaire de délaissés de voirie situés sur la Commune le long des voies départementales (*RD n°19, 19d, 51 et 38*) qui, pour la plupart sont plantés de haies vives dont le caractère bocager présente un intérêt patrimonial caractéristique du paysage local.

Aussi, conformément au PLU communal qui identifie les éléments de paysage à protéger, à mettre en valeur et à requalifier, la précédente équipe municipale avait accepté la gestion et l'entretien de ces délaissés par voie de convention (*délibération n°11-21/02/2018*).

La validité de la dite convention arrivant à échéance le 31 décembre prochain, le Département propose, compte tenu de l'enjeu de la préservation et du développement de ces éléments de renouveler cette dernière pour une durée de 5 ans (*1<sup>er</sup> janvier 2022 - 31 décembre 2026*), permettant ainsi à la Commune de continuer à assurer la gestion et l'entretien de ces délaissés.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande l'avis de l'Assemblée,

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par le Conseil municipal le 18/12/2009 et modifié le 09/02/2012,

Vu le projet de convention présenté par le Département de l'Indre joint en annexe.

#### **Le Conseil municipal décide à l'unanimité**,

**Article 1** : de poursuivre la gestion et l'entretien des délaissés départementaux.

**Article 2** : d'autoriser le Maire à signer la convention présentée en annexe et tous documents afférents à ce dossier.

#### **VI. Revalorisation des indemnités de fonctions des second et troisième adjoints** (Délibération N°31\_25/10/2021)

Par délibération n°09\_08/06/2020, le Conseil municipal avait fixé, les d'indemnités de fonction du Maire et des 3 adjoints, conformément aux articles L 2123-20 à L.2123-4-1 du CGCT :

- Le Maire : **20,4 %** de l'indice brut 1027, soit 793,44 € brut
- La 1<sup>ere</sup> Adjointe : **7,9%** de l'indice brut 1027, soit 307,26 € brut
- Le 2<sup>ème</sup> Adjoint : **4 %** de l'indice brut 1027, soit 155,58 € brut
- Le 3<sup>ème</sup> adjoint : **4 %** de l'indice brut 1027, soit 155,58 € brut

Néanmoins, devant le temps investie par le second et troisième adjoints, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de revaloriser le taux des indemnités de ces 2 élus. Par référence au montant du traitement correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (*1<sup>er</sup> janvier 2021 Indice brut 1027, soit 3 889,40 €*) le taux d'indemnité passerait de **4 %** du dit indice (soit 155,58 € brut/134,58 € net) à **6 %** (soit 233,36 € brut/201,86 € net) représentant une augmentation annuelle pour le budget 2022 de la Commune de 1 945,20 €.

### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2123-20 à L2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°6\_23/05/2020 fixant à trois le nombre de postes d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°09\_08/06/2020 fixant à trois le nombre de postes d'Adjoints au Maire,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux Adjoints au Maire,

Vu le Budget primitif 2021,

Considérant l'investissement des second et troisième adjoints,

### **Le Conseil municipal accepte à l'unanimité,**

**Article 1er :** de revaloriser à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 le taux des indemnités du second et troisième adjoints comme suit :

- 6 % de l'indice brut 1027 pour le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
- 6 % de l'indice brut 1027 pour le 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

**Article 2 :** de préciser que les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

### **VII. Création d'un service de paiement en ligne (Délibération N°32\_25/10/2021)**

Monsieur le Maire rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités selon l'échéancier suivant :

- 1<sup>er</sup> juillet 2019 lorsque les recettes annuelles sont supérieures ou égales à 1.000.000 €,
- 1<sup>er</sup> juillet 2020 lorsque les recettes annuelles sont supérieures ou égales à 50.000 €,
- 1<sup>er</sup> janvier 2022 lorsque les recettes annuelles sont supérieures ou égales à 5.000 €.

Pour la Commune, les loyers des logements communaux représentant jusqu'à 11.181,24 € de recette annuelle sont concernés.

Cette offre de paiement PayFIP (*prélèvement en ligne après adhésion ou par carte bancaire*) est accessible via le site sécurisé de la DGFIP TiPi (Titre payable par Internet) : <http://www.tipi.budget.gouv.fr> et un lien peut être intégré sur le site internet de la Commune.

Ce service gratuit via le site de la DGFIP représentera tout de même un coût pour la Commune :

- paramétrage du logiciel Compta (*Devis CERIG non demandé à ce jour mais estimé à 280 € environ*),
- frais bancaire pour les paiements par carte bancaire (*tarifs donnés à titre indicatif et susceptibles d'évolution*) :

\* transactions < 20 € = 0.03 € par paiement + 0.20 % du montant de la transaction,

\* transactions > 20 € = 0.05 € HT par paiement + 0.25 % du montant de la transaction.

Aussi, ce service permettra de respecter cette nouvelle obligation et facilitera le paiement des factures pour les usagers qui garderont toutefois la possibilité des autres moyens de paiement.

### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1611-5-1,

Vu le décret 2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,

Vu les conditions et le formulaire d'adhésion proposés par la DGFIP,

Considérant que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible au service TiPi « Titre payable par Internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique.

### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**Article 1<sup>er</sup> :** accepte de mettre en place l'offre de paiement dématérialisée PayFIP à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Article 2 :** autorise le Maire à signer la convention jointe en annexe ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

**Article 4 :** de prévoir au Budget prévisionnel 2022 les frais afférents à ce nouveau dispositif.

### 3) Questions diverses

#### 1.Travaux en cours

Chaufferie : le gros œuvre de maçonnerie est terminé. Les prochaines étapes seront la couverture et les menuiseries, avec l'objectif d'être prêt Semaine 49 pour les travaux de chaufferie par la (*entreprise Denis Jeumot -Aigurande*). Il est aussi envisagé d'assainir le bâtiment (géomembrane+drain).

#### Bâtiments Associatifs

**La Mailloche / logement apprenti**: Réalisation de l'alimentation et l'évacuation des eaux. A venir, pose des menuiseries sous 2 semaines et du placo sous 3 semaines (*entreprise Jérôme Fradet*), suivi de l'électricité (*entreprise François Bonnin*).

**CDJ** : escalier à venir (*entreprise Jérôme Fradet*).

**CDF** : Baie vitrée installée (*entreprise Jérôme Fradet*), carrelage à venir. Projet d'un soubassement imitation pierre à l'identique de « La maison Cayré ».

#### 2.Repas des aînés

76 personnes concernées. Réunion le 10 novembre à 18h pour la préparation des invitations/mise sous enveloppe/choix du traiteur et organisation de la journée du 5 Décembre.

Côté animation : encourager les convives à chanter, raconter des histoires, échanger,...

A retenir pour l'année prochaine avec des démarches bien en amont de ce repas l'intervention d'une troupe théâtrale d'improvisation.

#### 3.C.R.T.E. (*Contrat de Relance et de Transition Ecologique*)

La Commune a été sollicitée le 10 octobre pour transmettre avant le 16, ses projets pouvant prétendre aux subventions (document ci-joint). L'ensemble des projets de réhabilitations et d'aménagements sont jugés nécessaires sans interrogation de la part du conseil.

#### **TRANZAULT - Projet de proposition programme CRTE 2021/2026**

|   |  |                          |
|---|--|--------------------------|
| <b>1 – Réhabilitation des toitures des bâtiments scolaires</b><br>→ travaux d'isolation des combles et réfection des toitures   |  |                          |
| études : devis en cours   | estimations : 60 000€ ht<br>subvention souhaitée : 50 %<br>(DETR/DSIL)<br>reste à charge 30 000€                 | réalisations : 2022-2023 |
| <b>2 – Inventaire Biodiversité Communale</b><br>→ partenariat Indre Nature  |  |                          |
| études : devis en cours   | Estimations : 25 000€ht<br>subvention souhaitée : 80 %<br>(CRST – Indre Nature)<br>reste à charge 5 000€         | réalisations : 2022-2023 |
| <b>3 – Aménagement « grand'maison » (immeuble 3 allée de la bascule)</b><br>→ travaux d'aménagements de 3 espaces : Mairie – Tiers lieu – Logement d'accueil<br>- 1ère phase : - sur l'ensemble du bâtiment : « toiture et isolation - baies vitrées – ravalement façade »<br>- sur l'ensemble du bâtiment + sdf : assainissement semi-collectif<br>- sur le logement étage : création accès extérieur (escalier + porte)<br>- aménagement intérieur mairie<br>- 2ème phase : - aménagements intérieurs tiers lieu + logement d'accueil |  |                          |
| études : 2022   | Estimations : 350 000€ht<br>subvention souhaitée : 60 %<br>(CSRT – ADEME - DETR/DSIL)<br>reste à charge 140 000€ | réalisations : 2023-2024 |
| <b>4 – Réhabilitation salle polyvalente</b><br>→ travaux de réhabilitation intérieure + création d'une cuisine et sanitaires  |  |                          |
| études : 2023   | estimations : 100 000€ht<br>subvention souhaitée : 60 %<br>(REGION – DETR/DSIL - FAR)<br>reste à charge 40 000€  | réalisations : 2024-2025 |
| <b>5 – Aménagement des espaces publics du centre bourg</b><br>→ travaux de voirie et réseaux divers (liés aux aménagements 3 et 4)  |  |                          |
| études : 2024   | estimations : 100 000€ht<br>subvention souhaitée : 50 %<br>(REGION – DETR/DSIL - SDEI)<br>reste à charge 50 000€ | réalisations : 2025-2026 |

#### 4. Emprunts

Après analyse des offres ci-dessous : il est envisagé de retenir l'offre du Crédit Agricole avec un emprunt de 290 000,00 € sur 20 ans au taux fixe de 0,81% et l'emprunt relais tva au taux de 0,30 % à n+2 ;

| ETABLISSEMENT     | PRET                     | MONTANT EMPRUNTE | Durée   | échéances   | Tx d'emprunt | Frais de dossier | coût de crédit | Validité de la proposition | Rbt anticipée                       |
|-------------------|--------------------------|------------------|---------|---|--------------|------------------|----------------|----------------------------|-------------------------------------|
| Caisse d'Épargne  | PRET tx Fixe             | 290 000,00 €     | 20 ans  | Trimestriel 3 968,99 €<br>Semestriel<br>Annuel                      | 0,91 %       | 290,00 €         | 27 809,20 €    | 27/10/21                   | possible avec préavis et frais      |
| Crédit Agricole   | PRET tx Fixe             | 290 000,00 €     | 20 ans  | Trimestriel 3 930,21 €  | 0,81 %       | 0,00 €           | 24 416,80 €    | 08/11/21                   | ?                                   |
| Caisse des dépôts | PAS DE REPONSE à ce jour |                  |         |   |              |                  |                |                            |                                     |
| Caisse d'Épargne  | PRET tx Fixe             | 290 000,00 €     | 15 ans  | Trimestriel 5 107,19 €<br>Semestriel<br>Annuel                      | 0,73 %       | 290,00 €         | 16 721,40 €    | 27/10/21                   | possible avec préavis et frais      |
| Crédit Agricole   | PRET tx Fixe             | 290 000,00 €     | 15 ans  | Trimestriel 5 072,91 €  | 0,64 %       | 0,00 €           | 14 374,60 €    | 08/11/21                   | ?                                   |
| Caisse des dépôts | PAS DE REPONSE à ce jour |                  |         |   |              |                  |                |                            |                                     |
| Caisse d'Épargne  | Relais TVA N+2           | 70 000,00 €      | 24 mois | Trimestrielle<br>2022 = (4*61,25€)<br>2023 = (3*61,25€)+70 061,25 € | 0,35 %       | 150,00 €         | 640,00 €       | 29/10/21                   | possible avec préavis et sans frais |
| Crédit Agricole   | Relais TVA N+2           | 70 000,00 €      | 24 mois | Annuelle<br>2022 = 210 €<br>2023 = 70 210 €                         | 0,30 %       | 0,00 €           | 420,00 €       | 08/11/21                   | ?                                   |
| Caisse des dépôts | PAS DE REPONSE à ce jour |                  |         |   |              |                  |                |                            |                                     |

#### 5. Journée Plantations

Date fixée le 20 novembre à 9h00 aux lieux-dits « Le Chassin » et « L'Ajoncs ». Objectif : 250 arbres à planter avec la réalisation en amont de près trous. Un flyer est à réaliser pour encourager les bonnes volontés. Nous clôturerons la journée autour d'un verre de l'amitié.

#### 6. Gazette communale - janvier 2022

Il est demandé à chacun d'apporter leur contribution pour la rédaction des articles et de solliciter les associations.

#### 7. Inventaire Biodiversité Communale en partenariat avec Indre Nature

Eric DESMET a demandé le retour productif d'un tel projet ? pour les agriculteurs entre autres ? Julie CHONE a demandé à mieux connaître le cahier des charges. Philippe VIAUD mentionne que ce projet est une continuité et suite logique à la création d'une filière bois/plaquette pour la chaufferie. Pour exemple, la Commune de MERS-SUR-INDRE a déjà réalisé cet inventaire. Des précisions seront apportées sur le contenu de cette étude.

#### 8. Points d'information

\* Calendrier électorale 2022 : Scrutin Présidentiel Dimanches 10 & 24 avril 2022

Scrutin législatif Dimanches 12 & 19 juin 2022

\* Visite du correspondant Enedis, Monsieur Mickael LONCA, pour présentation du rôle de correspondant privilégié avec la Commune en cas de demande d'informations, de problèmes divers, et notamment lors de risque tempête à Châteauroux,

\* IEN de la Châtre : informe d'un protocole expérimental d'évaluation des écoles du SIVOM qui se déroulera d'octobre à décembre sous forme d'audit des professeurs, parents d'élèves, élus,

#### 9. Retour des réunions extérieures

##### Communauté de Communes :

\* **Commission économie (1 réunion)** : réunion de travail sur le recensement des entreprises et commerces sur le territoire de la CDC.

\* **Commission économie (2 réunions)** : il a été acté le principe d'aides à deux catégories d'entreprises,  
- pour les petites et moyennes entreprises : convention d'aide à l'investissement jusqu'à 8 000€ abondé par autant par la Région,  
- pour les toutes petites entreprises : convention d'aide aux besoins de trésorerie, à l'investissement, au fonctionnement jusqu'à 2 000 €.

Ces propositions seront délibérées en Conseil communautaire.



\* **PLUi** : une réunion de travail avec le bureau d'études chargé du PLUi a eu lieu pour définir les premières ébauches des « enveloppes urbaines ».

Les zones constructibles devraient se concentrer sur le bourg et 1 ou 2 écarts suivants plusieurs critères qui restent à définir à l'échelle intercommunale, ainsi que des zones potentielles à urbaniser en extension.

Également dans le cadre de ce travail de terrain il a été recensé les « dents creuses » et les logements vacants. Présentation en Conseil communautaire de la 1ère ébauche du PADD par le bureau d'études qui met en avant la nécessité :

- de la prise en compte ou pas des changements de destination dans les besoins en logements,
- d'affirmer plus fortement la volonté de préserver le bocage,
- d'afficher clairement le positionnement de la CDC par rapport au développement des ENR et notamment les secteurs éoliens.

\* **Contrat enfance jeunesse / CAF** (*absence des représentants CAF aux deux réunions !*) : dans le cadre du renouvellement de la convention avec la CAF pour 3 ans, la CDC va lancer une enquête pour connaître les besoins des jeunes afin d'inscrire des actions.

### **SIVOM les 5 Vallées**

- Augmentation du nombre d'élèves passant à 125 cette année. Attention à la prochaine rentrée, 113 élèves annoncés.

- Clarification des besoins de formation du personnel.

- Nécessité de travailler sur un lissage des primes afin de permettre une gestion cohérente de l'évolution des carrières des agents.

- Suite à l'adoption des nouveaux statuts, élection d'une deuxième vice-présidente : Marion Gleizes (Commune de Sarzay).

- Eric DESMET propose de contacter la directrice de l'école de Tranzault pour proposer une fouille archéologique en partage avec les enfants.

### **SDEI**

(1 réunion de secteur du Pays et 1 réunion en comité syndical)

Le SDEI va déployer de nouvelle borne de recharge électrique. La Commune a fait acte de candidature pour en disposer et ainsi bénéficier d'une aide pour l'installation. Le reste à charge est estimé à 20%, soit 2 000 €.

La Commune a pris connaissance des possibilités données aux collectivités de vendre les Certificats d'Economie d'Energie (C2E) lors de travaux. Il a été demandé d'étudier cette possibilité par rapport aux travaux de création du réseau de chaleur (chaufferie bois, isolation et adaptation des éléments de chauffage des différents bâtiments communaux).

### **Département Visite des cantons de M.FLEURET Marc, Président du Conseil départemental**

Dans le cadre de l'élection du nouveau Président du Conseil départemental, celui-ci est venu se présenter et a également présenté les compétences du Département. Puis chaque maire s'est présenté et a fait part de ses projets en cours, à venir et de ses requêtes. Une requête a été demandée (par Tranzault) pour qu'une réflexion soit engagée entre les différentes collectivités pour harmoniser les travaux de débroussaillage et notamment l'interdiction des tailles de dessus de haies à l'horizontale. La Commune est chargée d'organiser cette réunion.

### **Colloque sur « les eaux pluviales » sans canalisation animé par le CPIE de la Brenne**

Suite à l'information reçue sur la gestion intégrée des eaux pluviales, il pourrait être proposé de sensibiliser les élus dans le cadre de l'élaboration du PLUi : des idées sur le traitement des eaux pluviales avec de simple aménagement paysager, récupération pour l'arrosage, ...

### **ADAR Assemblée générale**

- Débat axé sur la transition énergétique et écologique.
- Renouvellement du tiers sortants.
- Réalisation de 4 groupes de travail : « comment vivre et préserver le bocage ? », « Quels actions ? ».
- Travail en commun sur « comment préserver le bocage ».

### **CAUE Assemblée générale**

- Présentation compétences SDEI, projet OPAC.
- Renouvellement du tiers sortants

## **Rassemblement des Maires ruraux de l'Indre à Gargilles \_Assemblée générale**

- Hommage rendu à Mr Vanik Berberian.
- Présence du Président des maires ruraux de France, du Préfet, des Sous-préfètes, des Députés et Sénatrices.
- Présentation du compte-rendu moral et financier de l'association.

## **Associations communales \_Assemblées Générales**

\* **Familles Rurales** : une quinzaine de présent (*toujours les mêmes adhérents*)

- une année 2020 compliquée à cause de la covid19 qui n'a pas permis de maintenir les activités initiales,
- bonne assiduité des adhérents, dès la reprise des différentes activités à la gym, au club du jeudi,
- aide à domicile : RAS.

\* **Club informatique** : une dizaine de présent

- une année 2020 compliquée à cause de la covid19 qui n'a pas permis de maintenir les formations prévues ,
- le projet « permanence numérique financée par le programme leader sur 3ans » est terminée,
- bilan positif avec une moyenne de 2 à 3 personnes par permanence sur les communes de la cdc,
- les recettes du solde de leader restent à percevoir, conformes aux prévisions budgétaires,

En conséquence du départ de Jean Chia en retraite en début d'année prochaine, le Club cherche à ré-inventer un nouveau fonctionnement ; Jean reste malgré tout au club et continuera à encadrer l'activité.

\* **La Mailloche Berrichonne** : une dizaine de présent

- une année 2020 compliquée à cause de la Covid-19 et une reprise des activités en douceur par petit groupe et encadré par Serge Bellet et Patrice Chateau,
- la municipalité remercie les adhérents d'être venu donner la main du chantier participatif pour les travaux de réhabilitation du local de la Mailloche,
- dès intégration dans leurs nouveaux locaux des investissements vont être nécessaires notamment pour l'achat de matériel.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22h04**

**Prochaine séance le 7 décembre 2021 à 19h00**

Philippe VIAUD

Chantal HIBERT

Damien FRADET

Guy BRULON

Françoise FERRANDON

Julie CHONE

Eric DESMET